

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## GYMNASTIQUE AGRÈS VÉLIZY

**Adopté par l'Assemblée Générale du 12 mai 2026**

**Fait à Vélizy-Villacoublay**

---

### Article 1 – Organisation générale

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de l'association GYMNASTIQUE AGRÈS VÉLIZY, en complément de ses statuts.

Il est consultable par l'ensemble des adhérents sur le site internet de l'association.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation pleine et entière des statuts ainsi que du présent règlement intérieur.

### Article 2 – Modalités d'adhésion

Toute personne souhaitant adhérer à l'association doit obligatoirement être licenciée auprès de la Fédération Française de Gymnastique (FFGym).

Le montant réglé lors de l'inscription comprend :

- le coût de la licence fédérale ;
- la cotisation annuelle du club.

La licence fédérale, une fois délivrée, ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

La saison sportive s'étend du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Le montant de la licence FFGym est fixé annuellement par la Fédération et ne dépend pas du Club.

Les formalités médicales applicables sont celles prévues par la réglementation en vigueur et par la Fédération Française de Gymnastique.

## Article 3 – Cotisation

La cotisation annuelle doit être réglée intégralement lors de l'inscription.

Le non-paiement peut entraîner suspension ou radiation dans les conditions prévues aux statuts.

### Réductions

- Une réduction est accordée à partir de la deuxième inscription au sein d'une même fratrie.
- Les adhérents résidant à Vélizy bénéficient d'un tarif préférentiel, voté en Assemblée Générale.

### Modalités de paiement

Le règlement peut être effectué en trois mensualités.

### Proratisation (cas exceptionnels)

Un ajustement au prorata des trimestres entamés peut être accordé, sur décision du Comité Directeur et sur justificatif, dans les cas suivants :

- déménagement en cours de saison ;
- inscription en cours d'année (selon les places disponibles) ;
- mutation depuis un autre club ;
- incapacité médicale.

Périodes de référence :

- Septembre → 31 décembre
- 1er janvier → 31 mars
- 1er avril → 30 juin

Le Club pourra rembourser la cotisation, sur demande écrite d'annulation de l'adhésion adressée à [contact@gymagresvelizy.com](mailto:contact@gymagresvelizy.com) dans un délai maximum de 7 jours calendaires suivant la première séance. La licence fédérale, si déjà délivrée, reste acquise et ne fera pas l'objet d'un remboursement.

## Article 4 – Activités

L'association propose les disciplines suivantes :

- Gymnastique Artistique Féminine (GAF)
- Gymnastique Artistique Masculine (GAM)
- Gymnastique Rythmique (GR)
- Gym pour Tous (dont Baby Gym et Gym Adultes)
- Parkour (PK)
- TeamGym (TG)
- Et toute discipline reconnue par la Fédération Française de Gymnastique

Ces activités peuvent être pratiquées :

- en loisir
- ou en compétition, après validation de l'équipe technique et du Comité Directeur.

Un planning est établi en début de saison. Celui-ci peut être modifié en fonction des contraintes d'organisation et de la disponibilité des entraîneurs.

## Article 5 – Règles de conduite

Toute personne fréquentant l'association s'engage à respecter les règles suivantes :

1. Porter une tenue correcte et adaptée à la pratique sportive ;
2. Adopter un langage respectueux ;
3. Avoir un comportement conforme aux règles de vie collective ;
4. Respecter les biens et équipements ;
5. S'abstenir de toute violence ou altercation ;
6. Respecter les valeurs et chartes de la FFGym.

## Article 6 – Matériel et locaux

Le responsable de séance est garant de la sécurité, du bon usage du matériel et de l'état des installations pendant les entraînements.

La surveillance des mineurs et la responsabilité de l'association s'exercent pendant les créneaux d'activité placés sous encadrement du Club.

Sauf faute imputable à l'association, sa responsabilité ne saurait être engagée notamment :

- lors des trajets domicile / lieu d'activité ;
- en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.

Chaque adhérent et encadrant s'engage à respecter les locaux et participer au rangement du matériel.

## Article 7 – Ponctualité, absences et retards

La ponctualité est indispensable au bon déroulement des séances et à la sécurité.

Tout retard ou absence pourra être signalé au Bureau. Les absences doivent être communiquées dans les meilleurs délais.

### Mineurs

Un adhérent mineur ne peut quitter seul le lieu d'activité sans autorisation écrite du représentant légal.

## Article 8 – Compétitions

Tout adhérent inscrit en compétition s'engage à participer aux compétitions prévues dans sa catégorie et à être présent sauf cas de force majeure.

En cas d'absence injustifiée constatée après engagement, les frais engagés pourront être demandés à la famille sur décision du Bureau.

Seul le Club est habilité à engager les gymnastes en compétition.

Les compétiteurs doivent porter la tenue officielle exigée.

## Article 9 – Sanctions et exclusions

Tout manquement au règlement peut entraîner une sanction prononcée par le Comité Directeur, après convocation écrite préalable, audition de l'intéressé, lequel peut se faire assister.

Sanctions possibles:

- avertissement ;
- blâme ;
- suspension ;
- exclusion temporaire ou définitive.

À titre exceptionnel, un entraîneur peut exclure immédiatement un adhérent d'une séance. Le responsable légal sera immédiatement informé et les mesures de surveillance adaptées seront prises.

## Article 10 – Remboursement des frais

Seuls les bénévoles peuvent obtenir le remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs missions, sur présentation de justificatifs selon le barème fiscal ou décision du Comité Directeur.

## Article 11 – Modification du règlement

Le présent règlement intérieur peut être modifié par le Comité Directeur.

Toute modification devra être présentée puis validée lors de la plus proche Assemblée Générale, à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

---

**Fait à Vélizy-Villacoublay, le 12 mai 2026**

**Le Président**

Mohamed AIROUR

Signature

**La Secrétaire**

Delphine POPPE

Signature